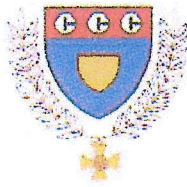

Arrondissement de Lens



☎ 03.21.77.37.47

📠 03.21.49.33.40

MAIRIE DE FOUQUIÈRES-LEZ-LENS
62740

Extrait du registre des délibérations du
Conseil Municipal
Séance ordinaire du 09 juin 2023

Ordre n° 23

Objet : AVIS DE LA COMMUNE SUR UNE DEMANDE
D'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE USINE DE RECYCLAGE

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Fouquières-Lez-Lens, convoqué le deux juin deux mille vingt-trois, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mme HOCHART Donata, Maire.

PRESENTS : HOCHART Donata, Maire ; PAW Renée – CIURYS Christophe – BIELKIN Laurence – FOURNIER Guillaume – HENOT Dominique – BOURGEOIS Carnot – BUYCK Isabelle, Adjointes – CHAVALAUDRA Evelyne – PRZYBOROWSKI LAMPIN Brigitte – TANGHE Jacques – TOUIL Marie-Claude – PEZE Bruno – MERESSE Marie-Hélène – DEGAND Daniel – TAVERNESE Audrey – BOUKHRISS Mamoun – JANCZAK Stanislas – MONTEVILLE Georges-Marie, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES ayant donné procuration : TINEBINAL Sabrina – BOUDAUD Fouad – PORZYCKI Philippe – PAYEN Rémi – MINOT Grégory – BOULHEMZE Marie-Laure – GALLET Ophélie – COINTE Arnaud – TIERTANT Stéphanie, Conseillers Municipaux

ABSENT : BAVYE Raymond - Conseiller Municipal

SECRETAIRE : Mme BUYCK Isabelle, Adjointe au Maire

Le procès-verbal de la réunion précédente est lu et adopté sans observation.

Rapporteur : Mr BOUKHRISS Mamoun, Conseiller Municipal

Mr le Sous-Préfet sollicite l'avis du Conseil Municipal suite à l'ouverture d'une enquête publique environnementale relative à une demande d'autorisation d'exploiter une usine de recyclage permettant de valoriser les matériaux issus des Véhicules Hors d'Usage (VHU) et des déchets électriques et électroniques par la SA Galloo France sur la commune d'Harnes.

Monsieur Patrick DATHY, commissaire enquêteur, assurera une permanence en mairie de Harnes le 12 juin de 9 h à 12 h, le 23 juin de 14 h à 17 h, le 1^{er} juillet de 9 à 12 h, le 5 juillet de 14 h à 17 h et le 12 juillet de 14 h à 17 h.

Sur Proposition de sa Présidente,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable sur la demande d'autorisation environnementale d'exploiter une usine de recyclage permettant de valoriser les matériaux issus des Véhicules Hors d'Usage (VHU) et des déchets électriques et électroniques par la SA Galloo France sur la commune d'Harnes.

VOTE :

Nombre de conseillers en exercice : 29

POUR : 26 dont 8 procurations

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 2 dont 1 procuration

Ainsi fait et clos les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Mme HOCHART Denata



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE
TRANSMISE A LA SOUS-PRÉFECTURE le 20/06/2023
PUBLIÉE OU NOTIFIÉE le 20/06/2023
DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire



Accusé de réception en préfecture
062-216203513-20230620-DELIB_230609_23-DE
Date de télétransmission : 20/06/2023
Date de réception préfecture : 20/06/2023